DCE	
PROJET	**CONSTRUCTION D'UNE ZONE MULTI-TECHNIQUE POUR L'UNITE D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION CIVILE N°1 A NOGENT LE ROTROU (28)**
Maître d'Ouvrage	**MINISTERE DE L'INTERIEUR** Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Ouest - SGAMIO 28 rue de la Pilate CS 40725 35207 RENNES Cedex 2
Maîtrise d'Œuvre	**Architecte mandataire : ATELIER GIET ARCHITECTURE** 13, rue Joseph Pujol 33100 Bordeaux / 05 56 40 07 46 **Bureau d'étude TCE : BETOM INGENIERIE LOIRE BRETAGNE** 27 Rue de la Noue Bras de Fer 44200 Nantes / Tel : 02 40 73 91 64 **Bureau d'étude Environnementales : CAP TERRE** Immeuble Crystalys – 6 avenue Morane Saulnier – 78140 Vélizy Villacoublay / Tél : 01 39 20 62 00 **Bureau d'étude Acoustique : ITAC ACOUSTIQUE** 5, rue Menou – 44000 Nantes / Tél : 02 40 14 01 95
Contrôle Technique	**SOCOTEC** 15 avenue du val de l'Eure 28630 FONTENAY SUR EURE / Tél : 07 71 37 70 67
Coordinateur SPS	**SOCOTEC** 15 avenue du val de l'Eure 28630 FONTENAY SUR EURE / Tél : 07 71 37 70 67
DATE	**SEPTEMBRE 2026**
	CADRE DU MEMOIRE TECHNIQUE

Le mémoire technique est un document INDISPENSABLE à compléter et à joindre aux pièces de l'offre. L'objectif de ce cadre est de conduire et guider les entreprises dans l'élaboration de leur réponse à la consultation, de manière à faciliter ultérieurement l'examen et la comparaison des offres.

Il a pour objectif de donner au maître d'ouvrage toutes les indications utiles permettant d'apprécier l'offre sur la partie valeur technique, et la capacité de l'entreprise à satisfaire les besoins exigés.

L'entreprise doit répondre de façon circonstanciée aux questions suivantes, et devra suivre les grandes parties définies, **mais pourra élargir la liste de points à expliciter, si elle le juge nécessaire pour appuyer son offre.**

En outre, lors de l'attribution du marché, le présent mémoire technique devient **une pièce contractuelle** conformément aux dispositions de l'article 2 du C.C.A.P à laquelle doit se conformer le titulaire. L'entreprise se trouve donc fermement engagée sur son contenu. Au cas où les engagements du titulaire ne seraient pas respectés, en conformité avec les exigences techniques définies au C.C.T.P., celui-ci se verrait exposé à des sanctions prévues au marché.

CRITERES D'ANALYSE

Selon le Règlement de Consultation, l'offre est notée sur 100 points, avec la répartition suivante. Nous utiliserons deux critères d'analyse :

- **Le mémoire technique** qui est détaillé en trois sous parties : **coefficient 60**
 - O4) Moyens humains et matériels affectés au projet pour toutes les phases
 - O5) Note méthodologique : organisation retenue pour la réalisation du projet en tenant compte de ses particularités
 - O6) Qualité technique et mise en œuvre des matériaux et des principales prestations
 - O7) Démarche environnementale prévue pour le projet
- **Le prix** des prestations : **coefficient 40**

METHODE DE NOTATION DES OFFRES

Les notes attribuées selon les méthodes décrites ci-après sont ensuite pondérées selon le coefficient de pondération puis additionnées pour obtenir un total pondéré qui sert de base au classement des offres. Pour les critères attendus sur la partie valeur technique de l'offre, la base de notation, qui sera pondérée, est :

0% : Offre très insuffisante/inadaptée aux besoins

25% : Offre insuffisante/insuffisamment adaptée aux besoins

50% : Offre moyennement satisfaisant au regard des besoins

75% : Offre satisfaisante/ bien adaptée aux besoins

100% : Offre très satisfaisante / parfaitement adaptée aux besoins

O4) MOYENS HUMAINS ET MATERIELS – 10 POINTS

Les moyens humains dédiés - Le candidat précise le rôle détaillé des intervenants sur ce chantier et notamment des moyens en personnel opérationnel et du personnel encadrant. Il est précisé la conduite de l'opération et la gestion des cotraitants et des sous-traitants. Il est fourni un organigramme de l'équipe dédiée à cette opération précisant l'encadrement prévu et le rôle de chacun des intervenants du chantier.

Pour la qualification des intervenants : fournir les CV des personnels (opérationnel et encadrant) et tout autre justificatif permettant de vérifier l'exactitude des informations. Le cas échéant, les moyens humains apportés par les sous-traitants.

O5) METHODOLOGIE D'INTERVENTION – 20 POINTS

Méthodologie de chantier, prise en compte des spécificités du chantier et des principales contraintes techniques et organisationnelles (site occupé en fonctionnement, contraintes liées aux flux sur site, à l'environnement proche et intéraction avec les autres intervenants/corps d'état).

- Les moyens techniques dédiés – Il s'agit d'un chantier sur un site maintenu en fonctionnement (et le cas échéant les moyens techniques apportés par la sous-traitance). Les phases d'intervention sur le

chantier sont fournies avec indication du mode opératoire, type de matériel prévu, des techniques de pose des divers matériaux ;

- Les moyens de communication – Il est précisé les moyens utilisés pour assurer une communication et une collaboration efficace avec l'ensemble des intervenants sur les différentes phases. Il est indiqué la méthode et outils pour la mise en place des études d'exécution, de la participation aux études de synthèse et les moyens d'autocontrôle que l'entreprise mettra en place pour le chantier. Il est également indiqué la méthodologie et l'organisation pour la phase de réception (opérations préalables, levées des réserves, garantie de parfaite achèvement) ;

- Un planning détaillé par types de tâches et par étapes/phases, intégrant les moyens humains mis en œuvre à chaque étape pour assurer le respect du planning transmis au DCE et les dates de livraison. Les délais d'approvisionnements et/ou de fabrication y seront également précisés. Il est précisé la capacité de l'entreprise à fournir, dans des délais courts, les réponses spécifiques aux demandes du contrôleur technique, du CSPS et d'OPC pendant toute la durée des travaux

<u>O6) QUALITÉ DES MATÉRIAUX, EQUIPEMENTS ET PROCEDES DE MISE EN ŒUVRE - 20 POINTS</u>

- Liste des matériaux proposés avec fiches techniques permettant de juger de la pertinence des matériaux et avec l'indication du fournisseur (selon demandes précisées sur la DPGF).

- Préciser s'il y a des recours à des procédés particuliers et des modalités de mise en œuvre des matériaux : fixation, ancrage des supports…etc

- Préciser s'il y a des délais particulièrement longs d'approvisionnement

- Fournitures éco-responsables : préciser les certifications, labels et autres garanties que porteront les produits et matériaux utilisés :
 - produits en bois et dérivés bois
 - peintures et revêtements de murs
 - revêtements de sol

<u>O7) DEMARCHE ENVIRONNEMMENTALE - 10 POINTS</u>

- La gestion des déchets – Il est précisé les moyens mis en œuvre en matière d'environnement et notamment la gestion des déchets sur le chantier : limitation de la quantité des déchets, schéma d'organisation de la gestion des déchets « SOGED », tri des déchets, stockage des déchets, traitement et valorisation, suivi et traçabilité, filière de recyclage, filière de réemploi, ...

- Le nettoyage de chantier – Il est précisé les mesures et moyens proposés pour le nettoyage, au regard des travaux à exécuter par types d'interventions et aux abords du chantier

- Chantier à faibles nuisances – Il est indiqué les mesures prises par l'entreprise pour la protection de l'environnement dans l'organisation, le déroulement et l'exécution de ses propres travaux. Il est indiqué les matériels et les matériaux employés pour limiter les nuisances sonores, visuelles, poussière, boue et pollutions aériennes

- Les mesures sur la santé, la protection et la sécurité – Il est précisé les mesures particulières de l'entreprise pour améliorer ses obligations de santé, protection et sécurité pour les personnels du chantier et des riverains/usagers du site (signalisation, protection du chantier et des ouvriers, hygiène, produits dangereux, nuisance sonore, qualité de l'air, autres initiatives…)

- La réduction des impacts – Il est précisé les mesures concernant la réduction des prélèvements des ressources, les économies d'énergie et développement des énergies renouvelables, la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour minimiser l'impact carbone de sa flotte de véhicules dédiée au chantier, des approvisionnements et des déplacements du personnel.

- **<u>REPONSE DU CANDIDAT</u> : 10 pages A4 maximum (hors CV, fiches techniques et autres annexes)**